



Accords nationaux interprofessionnels :

LE DIALOGUE,

L'ENGAGEMENT, LA SIGNATURE DE LA CFDT AU SERVICE DES AVANCÉES POUR LES CHEMINOTS

En décembre 2013, la CFDT signait l'accord national interprofessionnel (A.N.I) sur la formation. Il apporte aux salariés et aux demandeurs d'emploi de nouveaux droits en matière de formation professionnelle. Cet accord réforme la formation en profondeur autour des compétences et de l'emploi. Une nouvelle façon de penser et d'agir, grâce à la formation tout au long de la vie professionnelle. **Une avancée obtenue grâce à l'action de la CFDT !**



LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

- ⇒ **Adieu au DIF** : il est remplacé par le compte personnel de formation qui est provisionné chaque année par l'employeur. Le plafond est relevé et passe à 150 heures.
- ⇒ **Les acteurs sont responsabilisés** : les actions de formation devront répondre à des critères très précis.
- ⇒ **Le salarié** : il pourra utiliser, sous certaines conditions, le crédit d'heures du compte personnel de formation de sa propre initiative.

Les heures du DIF restent mobilisables dans les mêmes conditions que le CPF jusqu'au 1^{er} janvier 2021. ●●



LES ENTRETIENS PROFESSIONNELS

- ⇒ **La périodicité de l'entretien de formation passe à deux ans** : son but reste identique - étudier les perspectives d'évolution du salarié.
- ⇒ **Nouveauté** : un bilan est institué tous les six ans.
- ⇒ **Objectif** : apprécier si l'agent :
 - **a bénéficié** d'au moins une action de formation,
 - **a acquis** des éléments de certification par la formation ou la VAE,
 - **a bénéficié** d'une progression salariale ou professionnelle.

Des mesures contraignantes d'abondement sont prévues en cas de non réalisation des entretiens professionnels et de l'atteinte de deux des trois mesures ci-dessus. ●●

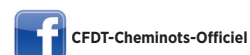


POUR LA CFDT,
CES NOUVEAUTÉS
SONT **DE VÉRITABLES
AVANCÉES POUR SÉCURISER
LES PARCOURS
PROFESSIONNELS.**



CFDT CHEMINOTS
47-49, avenue Simon Bolivar,
75019 PARIS
Tél. : 01 56 41 56 70
Fax : 01 56 41 56 71
contact@cfdtcheminots.org

www.cfdtcheminots.org





Cfdt: FGTE
CHEMINOTS

FLASH INFOS



LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

⇒ **Accessible à tous, tout au long de la vie professionnelle.**

Ce service est mis en œuvre en dehors de l'entreprise dans le cadre du service régional de formation. ●●



UN DIALOGUE SOCIAL RENFORCÉ

⇒ **La consultation des représentants du personnel** au sujet du plan de formation et les informations fournies est élargie. La loi prévoit que la négociation triennale sur la G.P.E.C (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) examine de manière plus approfondie la situation et les perspectives d'évolution de l'emploi.

Les possibilités d'abondement du compte personnel de formation seront discutées au cours de cette négociation. ●●



LA CFDT A RAPPELÉ QUE **LES NOUVELLES DISPOSITIONS IMPACTAIENT LE CONTENU** DE L'ACCORD FORMATION EN PLACE À LA SNCF.



LA CFDT EST LA SEULE ORGANISATION REPRÉSENTATIVE À LA SNCF

À S'ENGAGER, À NÉGOCIER ET À SIGNER LES ACCORDS NATIONAUX INTERPROFESSIONNELS

QUI PERMETTENT DE FAIRE AVANCER LES DROITS DES SALARIÉS DANS TOUTES LES ENTREPRISES, QUELLE QUE SOIT LEUR TAILLE OU LEURS SECTEURS D'ACTIVITÉ.

CES ACCORDS NATIONAUX INTERPROFESSIONNELS OUVRENT DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS POUR LES CHEMINOTS.



LE DIALOGUE ET LA CONTRACTUALISATION AUTOUR DES GRANDS SUJETS DU TRAVAIL SONT LE MOYEN, AU TRAVERS DES A.N.I ET LEUR DÉCLINAISON À LA SNCF :

- ⇒ **d'ouvrir** de nouveaux champs de négociation (mixité, QVT, etc.),
- ⇒ **d'adapter** les engagements de chacun à la réalité des situations,
- ⇒ **d'apporter** des droits nouveaux aux salariés. ●●

L'ANI SUR LA SÉCURISATION DE L'EMPLOI IMPLIQUERA À TERME LA MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE POUR TOUS À LA SNCF !



LA CFDT DEMANDE **L'OUVERTURE DE NÉGOCIATIONS EN VUE DE LA SIGNATURE D'UN ACCORD DE GESTION PRÉVISIONNELLE** DE L'EMPLOI ET DES COMPÉTENCES, EN LIEN AVEC LA NOUVELLE ARCHITECTURE DU GROUPE PUBLIC FERROVIAIRE.



LA CFDT CHEMINOTS NE SE CONTENTERA PAS DU STATUT-QUO SUR CE DOSSIER. **LES CHEMINOTS ONT DROIT AUX MÊMES AVANCÉES QUE LES AUTRES SALARIÉS**

ET AU SYNDICALISME DE PROGRÈS INCARNÉ PAR LA CFDT.



LA CFDT CHEMINOTS ENTEND PROFITER DE L'ÉVOLUTION DU GROUPE PUBLIC FERROVIAIRE POUR **FAIRE ENTRER VÉRITABLEMENT LE DIALOGUE SOCIAL À LA SNCF** DANS L'ÈRE DE LA MODERNITÉ, **COMME ELLE LE FAIT TOUS LES JOURS DANS LES AUTRES BRANCHES PROFESSIONNELLES.**